

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-02-01

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 15 février 2024

OBJET : Contrat entretien des terrains avec ESATCO année 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 février 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAHE A, LAINE S, BASSET A, ROUXEL D, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LAINE S.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TRESHOREL V.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'ESATCO pour la prestation entretien des espaces verts pour l'année 2024 pour un montant de 25 220,30 € TTC.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 février 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-02-02

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 15 février 2024

**OBJET : Devis bornage et maîtrise d'œuvre aménagement parking de la rue des
Perrières**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 février 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAHE A, LAINE S, BASSET A, ROUXEL D, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LAINE S.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TRESHOREL V.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis du cabinet Nicolas pour les frais de bornage et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking rue des Perrières pour un montant de 1 960 € HT.

La dépense sera mandatée en section d'investissement du budget communal.

Pour copie conforme
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 février 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-02-03

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 15 février 2024

OBJET : 2^{ème} tranche de la Résidence des Trois Chênes : prix de vente des lots

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 février 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAHE A, LAINE S, BASSET A, ROUXEL D, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LAINE S.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le prix de vente des lots de la 2^{ème} tranche de la Résidence des Trois Chênes à 35 € TTC le m².

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents se rapportant aux ventes de terrains.

Pour copie conforme
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jeglot', written over a blue circular official stamp of the Municipality of Treve, Côtes d'Armor.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 février 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-02-04

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 15 février 2024

OBJET : accueil de loisirs et Maison des Jeunes : convention avec les communes

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 février 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAHE A, LAINE S, BASSET A, ROUXEL D, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LAINE S.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Laure Ivanov, Adjointe au Maire, rappelle que par délibération n°2012-06-06 en date du 10 mai 2012, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place une convention avec les communes de résidence des enfants accueillis à l'accueil de loisirs dans laquelle il était indiqué les conditions d'accueil, le fonctionnement, la tarification, la facturation et l'embauche de personnel saisonnier.

Laure Ivanov propose de reprendre cette convention en y ajoutant la Maison des Jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec les communes de Saint-Caradec, Grâce-Uzel, Saint-Thélo et Hémonstoir.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance:

A handwritten signature in black ink, written over a faint, illegible stamp.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 février 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-02-05

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 15 février 2024

OBJET : Accueil de loisirs année et camps année 2023 : participation des communes de Saint-Caradec, Saint-Thélo et Grâce-Uzel

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 février 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAHE A, LAINE S, BASSET A, ROUXEL D, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LAINE S.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Laure Ivanov, Adjointe au Maire, rappelle que l'accueil périscolaire du mercredi et l'accueil de loisirs accueillent des enfants des communes de St-Caradec, St-Thélo, Hémonstoir et Grâce-Uzel.

Aussi, après avoir fait le bilan financier de l'année 2021, le coût à supporter par la collectivité s'élève à 11,11 € par jour et par enfant pour l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire du mercredi, à 107,91 € pour le séjour des 5-7 ans et 73,80 € par enfant pour le séjour des 8-11 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander les sommes suivantes aux communes :

* St-Caradec : 231 jours x 11,11 € = 2 566,41 € pour l'accueil de loisirs
123 mercredis x 11,11 € = 1 366,53 €
4 enfants camps 5-7 ans x 107,91 € = 431,64 €
Soit un total de 1 798,17 €

* Saint-Thélo : 164 jours x 11,11 € = 1 822,04 € pour l'accueil de loisirs
111 mercredis x 11,11 € = 1 233,21 €
1 enfants camps 5-7 ans x 107,91 € = 107,91 €
1 enfant camps 8-11 ans x 73,80 € = 73,80 €
Soit un total de 1 414,92 €

* Grâce-Uzel : 118 jours x 11,11 € = 1 310,98 € pour l'accueil de loisirs
111,5 mercredis x 11,11 € = 1 238,65 €
1 enfant camps 8-11 ans x 73,80 € = 73,80 €
Soit un total de 2 623,43 €

* Hémonstoir : 8 jours x 11, € = 88,88 € pour l'accueil de loisirs
18 mercredis x 11,11 € = 199,98 €
Soit un total de 288,86 €

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 février 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-02-06

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 15 février 2024

OBJET : Accueil de loisirs : présentation des séjours courts et tarification modulée pour les camps des 5-7 ans, 8-11 ans, 12-14 ans et 15-17 ans

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 février 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAHE A, LAINE S, BASSET A, ROUXEL D, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LAINE S.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, les séjours courts suivants et fixe les tarifs comme suit :

► camp des 5/7 ans : du 8 au 10 juillet 2024 à la ferme pédagogique des Anes de Min Guen à Saint-Fiacre pour 20 enfants et 3 animateurs.
Le budget est de 3 800,50 € pour des recettes d'un montant de 1 930 € soit un reste à charge estimé à 1 870,50 €.

Les tarifs, validés par le Conseil Municipal, sont les suivants :

QF	<512	513-662	663-872	873-1136	1137-1303	>1 304
Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel, Hémonstoir et St-Thélo	80 €	80 €	84 €	84 €	88 €	88 €
Enfant autres communes	100 €	100 €	105 €	105 €	110 €	110 €

► camp des 8-11 ans : du 22 au 25 juillet 2024 au camping Au Bocage du Lac à Jugon Les Lacs pour 24 enfants et 3 animateurs.
Le budget est de 5 097,45 € pour des recettes d'un montant de 3 310 € soit un reste à charge estimé à 1 787,45 €.

Les tarifs, validés par le Conseil Municipal, sont les suivants :

QF	<512	513-662	663-872	873-1136	1137-1303	>1 304
Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uze, Hémontoir et St-Thélo	115 €	115 €	120 €	120 €	125 €	125 €
Enfant autres communes	130 €	130 €	145 €	145 €	150 €	150 €

► camp des 12-14 ans : du 15 au 19 juillet 2024 au camping de Mané Guernéhué à Baden pour 24 ados et 3 animateurs.

Le budget est de 7 514 € pour des recettes d'un montant de 4 080 € soit un reste à charge estimé à 3 434 €.

Les tarifs, validés par le Conseil Municipal, sont les suivants :

QF	<600	601-900	>900
Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce- Uzel et St-Thélo	150 €	160 €	170 €
Enfant autres communes	195 €	205 €	210 €

► camp des 15-17 ans : du 22 au 26 juillet 2024 au camping de Mané Guernéhué à Baden pour 16 ados et 2 animateurs.

Le budget est de 5 488 € pour des recettes d'un montant de 2 720 € soit un reste à charge estimé à 2 768 €.

Les tarifs, validés par le Conseil Municipal, sont les suivants :

QF	<600	601-900	>900
Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce- Uzel et St-Thélo	150 €	160 €	170 €
Enfant autres communes	195 €	205 €	210 €

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 février 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-02-07

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 15 février 2024

OBJET : accueil de loisirs vacances de février 2024 : recrutement d'un animateur

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 février 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAHE A, LAINE S, BASSET A, ROUXEL D, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LAINE S.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TRESHOREL V.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un animateur à l'accueil de loisirs pendant les vacances de février du 26 février 2024 au 8 mars 2024.

La rémunération de cet animateur se fera sur la base de l'indice brut 367 au prorata des heures effectuées.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 février 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-02-08

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 15 février 2024

OBJET : accueil de loisirs vacances de Pâques 2024 : recrutement d'un animateur

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 février 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAHE A, LAINE S, BASSET A, ROUXEL D, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TREN Y C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LAINE S.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TRESHOREL V.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un animateur à l'accueil de loisirs pendant les vacances de Pâques du 22 avril 2024 au 3 mai 2024.

La rémunération de cet animateur se fera sur la base de l'indice brut 367 au prorata des heures effectuées.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Secretary of the meeting, is written below the text.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 février 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-02-09

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 15 février 2024

OBJET : accueil de loisirs été 2024 : recrutement des animateurs

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 février 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAHE A, LAINE S, BASSET A, ROUXEL D, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LAINE S.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter 4 animateurs à l'accueil de loisirs et 2 stagiaires Bafa pendant les vacances d'été 2024 du 8 juillet au 30 août 2024.

La rémunération des animateurs se fera sur la base de l'indice brut 367 au prorata des heures effectuées. Les stagiaires Bafa recevront une gratification de 480 € net pour leurs 14 jours de stage.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 février 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-02-10

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 15 février 2024

OBJET : achat d'une tablette pour la Maison des Lutins

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 février 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAHE A, LAINE S, BASSET A, ROUXEL D, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TREN Y C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LAINE S.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TRESHOREL V.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de La Puce Informatique pour l'achat d'une tablette pour la Maison des Lutins pour un montant de 208,33 € HT.

La dépense sera mandatée en section d'investissement du budget communal.

Pour copie conforme
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 février 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-02-11

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 15 février 2024

OBJET : Finances : autorisation de paiement des factures d'investissement

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 février 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAHE A, LAINE S, BASSET A, ROUXEL D, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LAINE S.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Gildas Pérennez, Adjoint aux finances, informe qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT et afin d'éviter tout problème de règlement des dépenses d'investissement en début d'année 2024, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire, en l'attente du vote du budget primitif 2024, à mandater les dépenses d'investissement suivantes sur le BP commune dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des factures suivantes en section d'investissement.

- *compte 2183 :*

▪ facture La Puce Informatique n°FC25156 d'un montant de 780 € TTC pour l'achat d'un vidéoprojecteur

- *compte 2188 :*

▪ facture F012401088 d'Intersport d'un montant de 2 323,34 € TTC pour l'achat d'un but de foot amovible

▪ facture SONEPAR n°242708756 d'un montant de 3 098,69 € pour l'achat de radiateurs pour le logement 6 ter rue de Bellevue

Pour copie conforme,
Le Maire,



Signature of the Mayor over the official stamp of the Municipality of Treve.

Le secrétaire de séance,



Signature of the Secretary of the meeting over the official stamp of the Municipality of Treve.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 février 2024

Le Maire,



Official stamp of the Municipality of Treve, Côtes d'Armor, with a signature over it.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-02-12

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 15 février 2024

OBJET : Admissions en non valeur

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 février 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAHE A, LAINE S, BASSET A, ROUXEL D, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LAINE S.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TREHOREL V.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Gildas Pérennez, Adjoint aux Finances, informe que le Trésor Public n'a pas pu recouvrer certains titres et qu'arrivant en fin de procédure, il est proposé de les admettre en non-valeur pour la somme de 748,81 €.

Monsieur le Maire est autorisé à émettre un mandat de 748,81 € au compte 6541 (créances admises en non-valeur) du budget communal 2024.

Pour copie conforme
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 février 2024

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2024-02-13

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 18

Séance du 15 février 2024

OBJET : Salle de sports : travaux électriques urgents

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 février 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAHE A, LAINE S, BASSET A, ROUXEL D, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TREN Y C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à LAINE S.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à IVANOV L.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TRESHOREL V.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Monsieur le Maire rappelle que, pour pouvoir laisser la salle omnisports ouverte au public, la Commission de Sécurité de la Préfecture demande que certains travaux électriques soient faits au plus vite.

Le devis de l'entreprise SERFO est de 446,70 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à mandater la dépense en section d'investissement du budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 février 2024

Le Maire,

